

Le conseil Municipal des Jeunes mobilise ...

L'association des jeunes d'Estrées est en sommeil depuis trop longtemps. Le Conseil Municipal des Jeunes d'Estrées souhaite la faire revivre afin de pouvoir se divertir, créer et mener des projets culturels, sportifs (sorties, ateliers, animations, soirées...).

Une personne est déjà prête à faire partie de cette aventure, elle n'attend plus que vous !

Alors si vous êtes majeurs, avez envie de participer à ce projet et apporter votre aide, nous vous invitons à nous contacter rapidement à l'adresse mail suivante : conseiljeunes@estrees.fr Plus vous serez nombreux, plus les possibilités seront nombreuses ! L'assemblée générale aura lieu courant septembre.

Sans votre participation, nous ne pourrions pas lancer ce projet ! Nous comptons sur vous !

SIRA – Activités pour l'été et la rentrée

Le centre socioculturel organise cet été, des sorties familiales. La prochaine aura lieu le Samedi 20 août à Plopsaland La Panne.

Pour toute information complémentaire et inscription, contacter le SIRA au 03 27 89 51 74.

Dès la rentrée, des Ateliers Mémoires seront proposés en partenariat avec l'ASPAS. Ils sont ouverts à tous, à partir de 55 ans, quelque soit le régime de protection sociale. Tarif : 20€/personne et 30€/couple. Renseignements et inscriptions au 03 27 89 51 74 ou sira.centresocioculturel@orange.fr

Feu de jardins

Nous vous rappelons que **les feux de jardins sont interdits et passibles d'une amende**. D'autres moyens plus écologiques permettent de recycler vos déchets et de limiter les nuisances vis-à-vis de vos voisins :

- Le dépôt à la déchèterie d'Arleux
- La location d'un bac pour le ramassage des déchets verts
- Le compostage individuel

Pour toute information complémentaire, contacter le Point info Déchets au 0800 802 157.

Pensez à votre voisinage !

Permanences Charles Beauchamp

Charles Beauchamp et Maryline Lucas, Conseillers départementaux du canton d'Aniche assurent chaque semaine des permanences à destination des habitants du canton. Nous vous communiquons ci-joint les permanences pour les prochains mois.

Date	Ville	Salle
7 septembre	Féchain	Mairie
14 septembre	Masny	Salle Georges Brassens
21 septembre	Monchecourt	Mairie
28 septembre	Dechy	Mairie – Bureau des adjoints
5 octobre	Arleux	Domicile Charles Beauchamp – 36 rue de la Chaussée à Arleux
12 octobre	Auberchicourt	Salle Coquelet – Boulevard Coquelet
19 octobre	Lécluse	Mairie
26 octobre	Aniche	Mairie

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 août 2016**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées

TEL : 03 27 89 61 21

mairie@estrees.fr

www.estrees.fr



AGENDA

Août 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5	6	7
		Ramassage des verres	14h30 – Mairie Permanence de l'assistante sociale			
8	9	10	11	12	13	14
						Ball-Trap avec Les Tireurs de la Sensée
15	16	17	18	19	20	21
Férié Ball-Trap avec Les Tireurs de la Sensée						
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				
16h-19h : Reprise de la médiathèque	Pensez à réserver le repas de cantine de la rentrée ...					

NOTES :



**Vous vous apprêtez à partir en vacances ?
Pensez à prévenir vos voisins pour qu'ils puissent être vigilants
et la gendarmerie afin qu'elle organise des rondes et
dissuade les éventuels cambrioleurs !**

Résultats du concours photo

Ce sont 4 personnes avec 18 photos qui ont participé au concours photos « Estrées, notre beau village ».

Le vote a désigné gagnantes 3 photos de M. Fauvel : un magnifique cliché de l'église dans un écrin de verdure, une photo du clocher niché dans le colza et un cliché de l'église vue des champs.

1^{er} du concours, M. Fauvel gagne donc un tirage de son choix sur une toile en format 20x30.

M. Godfroy et Melle Mercier, 2^{ieme} et 3^{ieme}, gagnent quant à eux un tirage en cadre photo en format 13x18 d'une photo de leur choix.

Un grand merci aux participants pour la qualité de leurs clichés.

Toutes les photos sont publiées sur le site internet de la commune dans la rubrique rétro photo : <https://lc.cx/4FBs>

Les photos sont en première page de notre site internet et la gagnante fera la « Une » de notre bulletin municipal 2016.

Ball-trap

Pour la 7^{ème} année consécutive, l'Amicale des Tireurs de la Sensée organise son ball-trap annuel au stade les **14 et 15 août à partir de 10 h**. Au programme : Concours fosse avec de nombreux lots de valeur, comme d'habitude, dont fusils, TV ... Sur machines automatiques fiables. Parcours de chasse.

Buvette et restauration de qualité sur place. Chapiteau, ambiance familiale.

Tout sera fait pour que vous passiez un bon moment.

Mairie – horaires d'été

En raison des congés annuels, les horaires de la mairie sont modifiés jusqu'au **samedi 27 août inclus**. Pendant cette période, la **mairie sera fermée les samedis** et ouverte le :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h45 à 11h45, de 13h30 à 16h30
- mercredi : de 9h45 à 11h45

La mairie sera ouverte le samedi 3 septembre de 9h45 à 11h45 puis tous les samedis des semaines impaires. Les horaires d'ouverture habituels reprendront à partir du lundi 29 août de 9h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h45 à 11h45 et le samedi (semaines impaires) de 9h45 à 11h45.

La vente des tickets de cantine reprendra le mardi 30 août de 16h15 à 17h.

Rentrée scolaire 2016-2017 – Attention, nouveaux horaires

A compter de la rentrée de septembre, les horaires du groupe scolaire vont être quelque peu modifiés. Les semaines scolaires seront organisées de la façon suivante :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30 et 13h15-15h30
- mercredi : 8h30-11h30

Les horaires de garderie restent inchangés, à savoir : 7h30-8h30 et 16h30-18h30.

La rentrée des classes à l'école Thérèse Gras aura lieu le **jeudi 1^{er} septembre à 8h30 (accueil des enfants dès 8h20)**. Il n'y aura pas de garderie le matin du jour de la rentrée.

Si vous souhaitez inscrire votre ou vos enfants à la cantine et / ou à la garderie du soir pour le 1^{er} jour d'école, pensez à en informer la mairie dès à présent et jusqu'au mardi 30 août.

La réforme des rythmes scolaires étant appliquée dans notre école, les enfants non-inscrits aux activités sortiront à 15h30. Les autres sortiront à 16h30 comme auparavant. **Les TAP reprendront dès le premier jour d'école, le jeudi 1^{er} septembre. Il est encore possible de déposer l'inscription de votre enfant en Mairie.**

La cantine est assurée les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi. Le mercredi, une garderie est mise en place jusque 13 h avec possibilité d'amener un repas froid sous la responsabilité des parents.

SCOTT – Défi Famille à Energie Positive

En tant que commune adhérente au Service Energie Collectivité, nous sommes invités à participer à la :

1^{ère} édition du Défi Famille à Energie Positive sur le territoire du Grand Douaisis

Ce défi est une opportunité pour le territoire d'engager une action concrète avec les habitants sur l'énergie et de lutter contre la précarité énergétique avec l'objectif de mobiliser près de 200 foyers !

Le SMSCoT se charge de l'organisation et de l'animation du Défi. Plusieurs structures partenaires ont également été contactées (centres sociaux, MJC, associations, conseil de quartier).

Une réunion d'information avec les communes partenaires sera organisée fin septembre avec l'animateur de la démarche. La structure sera également présente à la foire de Douai du 3 au 12 septembre 2016.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : Bénédicte MELEY - Responsable du Pôle Climat - SM SCoT Grand Douaisis - 36 rue Pilâtre de Rozier - 59500 DOUAI - Tél : 03 27 98 21 02 ou rendez vous sur notre site internet : <http://www.estrees.fr/actus/communication-exterieure.html>

Maltraitance des chats

Des plaintes sont parvenues en mairie concernant la maltraitance de chats. Nous vous rappelons que l'atteinte à la vie ou à l'intégrité de l'animal, est passible de sanctions pénales.

Blessier un animal ou entraîner sa mort involontairement est puni de 450 € d'amende. Blessier un animal ou entraîner sa mort volontairement est puni de 1 500 € d'amende (3 000 € en cas de récidive).

Moustiques

Les conditions climatiques exceptionnelles par l'intensité et la durée des précipitations ont été favorables au développement des moustiques dans les zones humides de notre département. Le département du Nord intervient dans le cadre d'un arrêté préfectoral qui définit le périmètre et les modalités d'action. Seul le traitement biologique des larves est autorisé par pulvérisation de bactéries naturellement présentes dans le sol. Le dispositif repose sur une collaboration entre les communes qui prospectent les gîtes larvaires et le département qui coordonne les traitements, qui peuvent être réalisés en dernier recours par voie aérienne.

Ce dispositif repose, sur des méthodes curatives, mais aussi sur une stratégie de lutte intégrée s'appuyant sur :

- Une participation active des habitants : chaque particulier peut limiter la présence des gîtes larvaires à proximité de son habitation en supprimant toute source d'eau stagnante (soucoupe remplie d'eau, vases, containers d'eau de pluie,...)
- Une gestion durable des milieux naturels : le département au titre de sa politique des espaces naturels sensibles y contribue par l'aménagement des milieux humides, en restaurant leurs fonctions hydrauliques et écologiques, en favorisant les auxiliaires de la lutte contre les moustiques (hirondelles, chauve souris, libellules, batraciens,...)

Nous pouvons adapter et proposer collectivement des réponses face à ces conditions spécifiques.

Risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule

L'été est le moment de l'année, où chacun profite des activités et des loisirs extérieurs. C'est aussi la période où les risques liés au soleil et à la chaleur sont les plus élevés.

Afin de passer un été en toute sécurité, l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé met à votre disposition des supports de communication « Canicule, fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes » qui présentent les moyens de se protéger en cas de hausse importante des températures. Outre les conseils de prévention, le lecteur y trouvera les numéros et sites utiles afin d'obtenir davantage d'informations. Ce document ainsi que d'autres brochures, identiques aux années précédentes sont disponibles sur le site : www.sante.gouv.fr/canicule et en mairie.